

Compte rendu de la séance du 30 juin 2020

Date de convocation : 25 juin 2020

Secrétaire de la séance : Madame MOMBOUCHER Ghislaine

Présents : Monsieur COUTAREL Patrick, Madame MOMBOUCHER Ghislaine, Monsieur DUBREUIL Jean-Louis, Madame SOUMAGNAC Anne, Madame GRENIER Nathalie, Monsieur REBIERE Guillaume, Monsieur ROQUES Jean-François, Monsieur LAMURAILLE Thomas, Monsieur COILLOT Christophe, Madame CABARET Peggy, Madame VACHER Emilie, Monsieur MARSAT Claude, Madame DUPUI Peggy, Madame TESTUT Marie Hélène, Monsieur FOURESTEY Paul Marie(est arrivé avec un peu de retard et participe aux votes).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00 et remercie Madame Le Blanc (Trésorière Principale) pour sa présence et pour son aide dans la présentation du budget et du compte administratif. Présence de Madame Claire PERES, comptable.

Ordre du jour:

- 1 - Approbation du Compte de gestion
- 2 - Vote du Compte Administratif
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Vote des taxes communales
- 5 - Vote du Budget 2020
- 6 - Vote des subventions aux associations 2020
- 7 - Demande de participation de 20% au SDEEG pour éclairage public sur le Pont Tranchard

I - DELIBERATIONS

1 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick COUTAREL, Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur DELGUEL Jean-Claude et présenté par Madame Le Blanc, Trésorière Principale.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2019, le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	98 074.85			115 560.00	98 074.85	115 560.00
Opérations exercice	156 485.96	257 727.64	538 303.82	668 220.31	694 789.78	925 947.95
Total	254 560.81	257 727.64	538 303.82	783 780.31	792 864.63	1 041 507.95
Résultat de clôture		3 166.83		245 476.49		248 643.32
Restes à réaliser						
Total cumulé		3 166.83		245 476.49		248 643.32
Résultat définitif		3 166.83		245 476.49		248 643.32

Monsieur le Maire ayant quitté la salle après cette présentation, le Conseil Municipal constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 245 476.49 €**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
115 560,00	129 916,49	245 476,49

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
-98 074,85	101 241,68	3 166,83

Compte 001

Restes à réaliser dépenses	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00
Besoin réel (signe -)	0,00

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire		
Virement à l'investissement	0,00	<i>Compte 1068 BP N+1</i>
Affectation compl, en réserves	39 891,49	<i>compte 1068 BP N+1</i>
Report à nouveau créditeur	205 585,00	<i>Compte 002 BP N+1</i>

Déficit à reporter	0,00	<i>Compte 002</i>
--------------------	-------------	-------------------

4 - VOTE DES TAXES COMMUNALES 2020

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux les grands impôts locaux, notamment les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée, la suppression de la taxe d'habitation.

Il rappelle les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 148 488 €, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les **taux d'imposition pour l'année 2020** comme suit :

- Taxe foncière bâti à 16.80 %
- Taxe foncière non bâti à 50.00 %

5 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Vote du budget primitif année 2020 : budget principal Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses 156 283.32 € Recettes 156 283.32 €

Fonctionnement : Dépenses 761 085 € Recettes 761 085 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2020.

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'octroyer des subventions aux différentes associations afin de les aider dans leur fonctionnement.

Le montant proposé pour chacune des associations pour 2020, s'élève à :

- ACCA _____	850 €
- Football Club _____	1 318 €
- Boule d'Argent _____	850 €
- Club du 3ème Age _____	850 €
- Tennis Club _____	500 €
- Les Amis de l'Eglise _____	850 €
- Anciens combattants _____	120 €
- Secours Populaire Français _____	120 €
- Les restos du cœur _____	150 €
- Judo Club Castillon _____	120 €
- USC Rugby _____	150 €
- Rowing club Castillon _____	150 €
- Secours catholique _____	120 €
- Club de Loisirs _____	980 €
- US Castillon handball _____	120 €
- Frelons asiatiques _____	300 €
- Jeunes Pompiers _____	300 €
- Divers _____	5 152 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de ces différentes subventions, sous réserve de la production des bilans, statuts transmis par les associations, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision et demande que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

7- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU 20% DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU SDEEG

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du SDEEG, au titre du 20% de l'éclairage public, pour l'éclairage du pont Tranchard et 2 points lumineux sur la commune. Le montant de l'aide s'élève à 572.66 € pour un montant de travaux de 2863.31 € HT.

Fin de la séance 22H52.